

Edward Steichen
LISTE DES OEUVRES

Exposition: *Steichen. Glamour, mode et célébrités. Les années Condé Nast, 1923 à 1937*
du 27 octobre 2011 au 5 février 2012

No de prêt	CN number	Légende	Date	Magazine	Date de publication	Valeur d'assurance USD	Courtesy	Credit
1008	00024073	Le Réalisateur Ernst Lubitsch	1935 c.	unpublished		12000	Conde Nast archive, New York	© 1935 Condé Nast Publications
998	00008916	L'actrice Gwili André portant un chapeau de Rose Descat et des bijoux de Tiffany	1936	Vogue	01.08.1936	15000	Conde Nast archive, New York	© 1936 Condé Nast Publications
1363	00029384	Vogue (Magazine) - PAGES 36-37 ou couverture	1936	Vogue	01.01.1936	500	Conde Nast archive, New York	© 1936 Condé Nast Publications
1481	00029417	Vogue (Magazine) - Pages 60-61	1937	Vogue	01.06.1937	500	Conde Nast archive, New York	© 1937 Condé Nast Publications
1501	CN00023771	L'Acteur Paul Robeson	n.d.	Vanity Fair		12000	Conde Nast archive, New York	© Condé Nast Publications

56224

Gouvernement du Québec

Décret 858-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Céline Gervais comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Céline Gervais de Dorval, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Céline Gervais soit fixé dans la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56225

Gouvernement du Québec

Décret 859-2011, 17 août 2011

Concernant la nomination de monsieur Pierre A. Gagnon comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Pierre A. Gagnon de Québec, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de monsieur Pierre A. Gagnon soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56226

Gouvernement du Québec

Décret 860-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Dominique Langis comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Dominique Langis de Québec, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Dominique Langis soit fixé dans la Ville de Québec ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56227

Gouvernement du Québec

Décret 861-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Élane Bolduc comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Élane Bolduc de Saint-Jérôme, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Élane Bolduc soit fixé dans la Ville de Saint-Jérôme ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56228

Gouvernement du Québec

Décret 862-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Marc-Nicolas Foucault comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE monsieur Marc-Nicolas Foucault de Sorel-Tracy, avocat et membre du Barreau du Québec, soit nommé en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les

articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de monsieur Marc-Nicolas Foucault soit fixé dans la Ville de Saint-Hyacinthe ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56229

Gouvernement du Québec

Décret 863-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Suzanne Paradis comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Suzanne Paradis de Drummondville, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., c. T-16), durant bonne conduite, par commission sous le grand sceau, juge à la Cour du Québec, pour exercer la compétence prévue par les articles 81, 82 et 83 de la Loi sur les tribunaux judiciaires dans tout le territoire du Québec, avec effet à compter du 18 août 2011;

QUE le lieu de résidence de madame Suzanne Paradis soit fixé dans la Ville de Saint-Hyacinthe ou dans le voisinage immédiat.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56230

Gouvernement du Québec

Décret 864-2011, 17 août 2011

CONCERNANT la nomination de madame Sophie Gravel comme juge à la Cour du Québec

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du ministre de la Justice :

QUE madame Sophie Gravel de Terrebonne, avocate et membre du Barreau du Québec, soit nommée en vertu de l'article 86 de la Loi sur les tribunaux judiciaires